

Jean-Christophe ARLUISON Hervé BERTRAND Eric JOUIN

Experts-comptables diplômés Commissaires aux Comptes

ANJOU INITIATIVE Association Régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège Social : 7, Esplanade de la Gare 49010 ANGERS CEDEX 1

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial



Assistance-Bureautique-Comptabilité-Gestion

Société d'Expertise Comptable des Pays de Loire et de Commissariat aux Comptes Cour d'Appel d'Angers - S.M., au Capital de 250 000 Euros - R.C. Angers B 300 092 830 site : www.abcgestion.expert-infos.com

E-mail : abc@abcgestion.fr



Jean-Christophe ARLUISON Hervé BERTRAND Eric JOUIN

> Experts-comptables diplômés Commissaires aux Comptes

ANJOU INITIATIVE

Association Régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège Social: 7, Esplanade de la Gare

49010 ANGERS CEDEX 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association ANJOU INITIATIVE, tels qu'ils sont joints aux pages de 1 à 9 du présent rapport;
- ✓ la justification des appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer notre opinion sur ces comptes.

Assistance-Bureautique-Comptabilité-Gestion

Société d'Expertise Comptable des Pays de Loire et de Commissariat aux Comptes Cour d'Appel d'Angers - S. A. au Capital de 250 000 Euros - R.C. Angers B 300 092 830 site : www.abcgestion.expert-infos.com

E-mail : abc@abcgestion.fr

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe concernant :

- la présentation du compte de résultat.
- ✓ Par dérogation, le compte de résultat est scindé en deux parties ; l'une se rapportant aux données concernant le fonctionnement de l'association, l'autre se rapportant aux éléments liés à la gestion des comptes de prêts.
- changement de taux de provisionnement du risque général.
- ✓ La décision de changement de taux de provision pour risque général et le renforcement de l'application des règles de provisionnement des risques spécifiques individuels ont comparativement aux règles appliquées antérieurement une incidence nette sur le résultat de l'exercice de 28 717 €.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons notamment analysé le suivi des comptes de prêts afin de vérifier les critères d'appréciation des risques d'irrécouvrabilité conduisant à la constitution de provisions pour risque spécifique et général pour lesquelles nous avons vérifié les méthodes de calcul appliquées au vu des observations contenues dans la première partie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier du Conseil d'Administration et les documents mis à la disposition des membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ANGERS, Le 23 mars 2011

Pour ABC GESTION
Commissaire aux Comptes

Hervé BERTRAND

		31/12/2010		
ACTIF	Montant brut	Amort/provis	Montant net	Montant net
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Matériel Informatique Matériel de Bureau	12 303,74 € 8 674,24 € 3 629,50 €	12 216,58 € 8 587,08 € 3 629,50 €	87,16 € 87,16 € - €	484,13 €
ACTIONS ET TITRES			85,00 €	85,00 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES 139 prêts en cours au 31/12/2010 : - dont 36 prêts accordés en 2010 pour 550 500 € : - dont 10 prêts accordés non versés au 31/12/201 pour un total de 167 000 €		126 912,46 €	1 071 944,39 €	898 056,84 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			1 072 116,55 €	898 625,97 €
FONDS ASSOCIATIF A RECEVOIR (Caisse d'Epa	rgne)		8 000,00 €	80 541,00 €
PRODUITS A RECEVOIR (Caisse d'Epargne)			2 000,00 €	- €
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			326 290,29 €	388 277,27 €
COMPTES LIVRETS			126 558,10 €	102 854,04 €
COMPTES COURANTS			32 201,11 €	3 724,29 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT			495 049,50 €	575 396,60 €
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL GENERAL ACTIF			1 567 166,05 €	1 474 022,57 €

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
T AUGUS	Montant net	Montant net
APPORT DES FONDATEURS	39 374,34 €	39 374,34 €
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	802 948,89 €	794 948,89 €
Apport CONSEIL GENERAL	507 347,05 €	507 347,05 €
Apport CONSEIL REGIONAL	22 867,35 €	22 867,35 €
Apport ETABLISSEMENTS BANCAIRES	178 850,26 €	
Apport FEDER	78 511,25 €	78 511,25 €
Apport ENTREPRISES PRIVÉES	15 372,98 €	15 372,98 €
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE	394 785,96 €	389 885,96 €
Apport CDC	177 203,96 €	177 203,96 €
Apport CONSEIL REGIONAL	137 582,00 €	132 682,00 €
Apport CHAMBRES DE COMMERCE	20 000,00 €	20 000,00 €
Apport ETABLISSEMENTS BANCAIRES	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	1 237 109,19 €	1 224 209,19 €
REPORT A NOUVEAU	48 781,15 €	45 618,03 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 30,16 €	3 163,12 €
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 285 860,18 €	1 272 990,34 €
PROVISION POUR RISQUE GÉNÉRAL	88 235,00 €	108 970,00 €
DETTES	26 070,86 €	26 614,14 €
Fournisseurs	14 769,64 €	14 838,33 €
Factures non parvenues	4 141,42 €	7 024,18 €
Créditeurs Divers	7 159,80 €	4 751,63 €
Autres		- €
PRETS ACCORDÉS NON VERSES	167 000,00 €	128 000,00 €
TOTAL DETTES	281 305,86 €	263 584,14 €
COMPTE DE REGULARISATION		
TOTAL GENERAL PASSIF	1 567 166,04 €	1 536 574,48 €

COMPTE DE RESULTAT 2010

	_
щ	J
>	b
	à
ш	_
2	ď
	Ļ
•	4
Н	-
H	4
2	2
Ξ	3
_	•
=	ì
7	í
◛	e
	1
2	2

CHARGES	Exercice 2010	Exercice 2009	PRODUITS	Exercice 2010	Exercice 2009
60 - ACHATS	1 104,00 €	1 163,30 €	7410 - SUBVENTION CONSEIL GENERAL	9 000'00 €	62 220,00 €
Fournitures de bureau Imprimerie	312,38 €	261,73 €			
Photocopies	717,29 €	644,43 €	7412 - SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	2 630,00 €	3 000,000 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	4 215.00 €	4 366.00 €			
Cotisations (EGEE, FI, PDLI)	4 215,00 €		7412 - SUBVENTION ETABLIS, BANCAIRES	2 000,000 €	1 000,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 320,81 €	86 821,74 €			
Frais de personnel extérieur à A.I	24 500,00 €		7415 - SUB. EVENEMENT "Les 20 ans d'AI"		28 000.00 €
Honoraires (CAC et recouvrement)	3 527,24 €				
Actions de communication (site web + autres) Evanament "les 20 ans d'AT"	5 850,89 €				
Actions de Promotion		31 911,09 E			
(Salon Entrepreneurs+Soirée Thématique+CIDES)	10 573,42 €	9 806,37 €			
Frais réunions Instances	287,86 €	3 419,61 €			
Frais de déplacements et de missions	1 756,30 €	2 024,91 €			
Parrainage : frais déplacements EGEE	11 834,94 €	9 203,71 €			
Conico hansing	1 1/4,40 €	1 403,66 €			
Scivics partales	a 0//cTo	318,98 c			
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	2,83 €	10 967,23 €	75 - PRODUITS GESTION COURANTE	43,21 €	1,97 €
Créances irrécouvrables	0.000	10 965,95 €			
Charges diverses de gestion courante	2,83 €	1,28 €			
66 - CHARGES FINANCIERES	9,82 €	·	76 - PRODUITS FINANCIERS	5 448.73 €	4 203.10 €
			Produits sur valeurs mobilières de placement	3 732,03 €	1 821,14 €
		× 10 m	Autres produits financiers	1.716,76 €	2 381,96 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		Y	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	ı	1
68 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	36 688 85 €	34 888,066	78 - REPRISE SIIR PROVISION POLID PISOLIES	30 380 31 6	42 020 20 6
sur immobilisations	396,97 €	487,32 €	A REPUBLICATION FOON NESCOES	30 209,21 €	45 USO,30 €
sur provision pour prêts à risque	36 291,88 €	34 400,74 €	Reprise Provision pour prêts à risque	9 554,21 €	25 555,38 €
sur provision pour risque général	9	i ch.	Reprise Provision pour risque général	20 735,00 €	17 483,00 €
69 - IMPÔTS	100,00 €	94,00€			
TOTAL CHARGES	102 441,31 €	138 300,33 €	TOTAL PRODUITS	102 411,15 €	141 463,45 €
		And the second s			
Bénévolat	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Bénévolat	The state of the s	
Mise a disposition personnel CEE Rénémist pour Comité de Darrainage	31 574,00 €	30 722,00 €	Prestations CEE 49	31 574,00 €	
Bénévolat pour Comité de Prêts	8 474,00 €	6 840.00 €	Prestations Comité de Prêts	8 474 00 E	50 286,00 € 6 840 00 €
					H
TOTAL BENEVOLAT	71 170,00 €	67 848,00 €	TOTAL BENEVOLAT	71 170,00 €	67 848,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT		3 163,12 €	RESULTAT DE L'EXERCICE DÉFICIT	30,16 €	
TOTAL GÉNÉRAL	173 611,31 €	209 311,45 €	209 311,45 € TOTAL GÉNÉRAI.	173 611,31 €	209 311,45 €

20 Exercice 2009	ice 2009		PRODUITS		Exercice 2009	
60 - ACHAIS Fournitures de bureau Imprimerie Photocopies	1.104,00 € 312,38 € 74,33 € 717,29 €	1163,30 € 261,73 € 257,14 € 644,43 €	7410 - SUBVENTION CONSEIL GENERAL 7411 - SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	62 000,00 €	62 220,00 € 3 000,00 €	
61 - SERVICES EXTERIEURS Cotisations (EGEE, FI, PDLI)	4 215,00 € 4 215,00 €	4 366,00 € 4 366,00 €	7412 - SUBVENTION ETABLIS. BANCAIRES	2 000,00 €	1 000,00 €	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS Frais de personnel extérieur à A.J. Honoraires (CAC et recouvrement) Actions de communication (site web + autres) Evènement "les 20 ans d'A!" Actions de Premotion Galon Entrepreneu.*Soirée Thématique) Frais réunions Instances Frais de déplacements et de missions Parrainage : frais déplacements EGEE	60 320,81 € 24 500,00 € 3 527,24 € 5 850,89 € 10 573,42 € 287,86 € 1 756,30 € 11 834,94 €	86 821,74 € 24 000,00 € 3 425,34 € 1 108,07 € 31 911,09 € 9 906,37 € 2 024,91 € 9 203,71 €	7416 - SUBV, EVENEMENT "Les 20 ans d'AI"		28 000,00 €	LOZUF#OZ:
Frais posteux et telecommunication Services bancaires 65 - CHARGES GESTION COURANTE 66 - CHARGES FINANCIERES	1174,40€ 815,76€ 2,83€ 9,82 €	1403.66 € 518,98 € 1,28 €	75 - PRODUITS GESTION COURANTE	43,21 €	1,97 €	. m Z m Z h
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES 68 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS 69 - IMPÔTS	396,97 € 100,00 €	- € 487,32 € 94,00 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SOUS-TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	66 149,43 € 523,78 €	92 933,64 € 1 288,33 €	SOUS-TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	66 673,21 €	94 221,97 €	
65 - CREANCES IRRECOUVRABLES 68 - DOTATIONS PROVISIONS RISQUES Provision pour risque général	36 291,88 € 36 291,88 €	10 965,95 € 34 400,74 € 34 400,74 €	76 - PRODUITS FINANCIERS Produits sur valeurs mobilières de placement Autres produits financiers 78 - REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES Reprise Provision pour prêts à risque Reprise Provision pour risque général	5 448,73 € 3 725,03 € 1 716,70 € 30 289,21 € 9 554,21 € 20 735,00 €	4 203,10 € 1 821,14 € 2 381,56 € 43 038,38 € 25 555,38 € 17 483,00 €	© ■ N F H O N E D I
SOUS-TOTAL AUTRES CHARGES EXCEDENT GESTION DU RISQUE	36 291,88 €	45 366,69 € 1 874,79 €	SOUS-TOTAL AUTRES PRODUITS DEFICIT GESTION DU RISQUE	35 737,94 € 553,94 €	47 241,48 €	د ۵
Bénévolat Mise à disposition personnel CEE Bérievolat pour Comité de Parainage Bérievolat pour Comité de Prêts Seus-rotal CHARGES EN NATURE	31 5/4,00 € 31 122,00 € 9 474,00 € 71 170,00 €	30 722,00 € 30 286,00 € 6 940,00 €	Bénévolat Prestations CEE 49 Prestations Comité de Parainage Prestations Comité de Prêts SOUS-TOTAL PRODUTTS EN NATURE	31 574,00 € 31 122,60 € 8 474,00 €	30 722,00 € 30 285,00 € 5 840,00 € 67 848,00 €	O H > M K W
TOTAL DES CHARGES		206 148,33 €	TOTAL DES PRODUITS		209 311,45 €	
EXCEDENT TOTAL GENERAL	173 611,31 €	3 163,12 € 209 311,45 €	DEFICIT TOTAL GENERAL	30,16 € 173 611,31 €	209 311,45 €	

ANJOU INITIATIVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2010

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association ANJOU INITIATIVE sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les amortissements correspondants sont calculés sur la durée de vie estimée des biens selon le mode linéaire :

Logiciels 3 ans
Matériel informatique 3 ans
Matériel et mobilier de bureau 5 et 10 ans

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières d'un montant de 1 198 856.84 € représentent la valeur des :

¤ 129 prêts en-cours de remboursement pour un total de 1 031 856.84 €

et de

10 prêts accordés non débloqués à la clôture de l'exercice pour un montant de
167 000 €

Il est à noter que :

- ¤ 36 prêts ont été accordés au cours de l'exercice 2010 pour un montant de 550 500 €
- ¤ le montant des remboursements reçus en 2010 atteint la somme de 326 874 .69 €
- un prêt de 23 000 € accordé en 2009 et non versé a été annulé sur l'exercice 2010.

Présentation du Compte de Résultat

En dérogation avec le mode de présentation du compte de résultat prévu par la réglementation comptable, il a été décidé, qu'à compter de l'exercice 2006, par souci de meilleure lisibilité de la répartition du résultat, le compte de résultat est scindé en 2 parties :

- une première partie pour le Fonctionnement de l'Association,
- une deuxième partie pour la Gestion du Risque du Fonds de Prêts.

Evaluation du temps de Bénévolat

L'évaluation du temps non rémunéré dont a bénéficié l'Association Anjou Initiative se décompose ainsi :

¤ le temps passé par le personnel du Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire pour les dossiers de créations ou de reprises d'entreprises et pour la promotion d'Anjou Initiative, est estimé, selon une répartition objective, à 56 074 €, correspondant aux coûts directs des collaborateurs.

Une convention de mise à disposition du personnel du Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire a été signée pour un coût forfaitaire de 24 500 € pour la période triennale 2010 à 2012. La valorisation du bénévolat du personnel du Comité d'Expansion Economique de Maine et Loire est donc de : 31 574 €

le temps accordé par les parrains et les membres du comité de prêts, est valorisé à respectivement 31 122 € et 8 474 €. Le coût horaire du temps passé par ces bénévoles a été évalué à 38 € de l'heure afin de se conformer au taux appliqué par le réseau France Initiative.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1 - ACTIF DU BILAN

1.1 - Immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Matériel informatique Matériel de bureau	8 674.24 € 3 629.50 €			8 674.24 € 3 629.50 €
TOTAL	12 303.74 €	0€	0€	12 303.74 €

Amortissement des immobilisations corporelles	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Matériel informatique Matériel de bureau	8 190.11 € 3 629.50 €	396.97 €		8 587.08 € 3 629.50 €
TOTAL	11 819.61 €	396.97 €	0€	12 216.58 €

1.2 - Actions et Titres

Actions et titres	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
- Actions BPATL	85.00 €			85.00 €

1.3 - Immobilisations financières et provisions

Immobilisations	Brut au début de	Prêts 2010	Remboursements	Brut à la fin de
Financières	l'exercice		2010	l'exercice
- Prêts en-cours	998 231.53 €	550 500 €	349 874.69 €	1 198 856.84 €

Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Provision dossiers à risque Provision pour risque général	100 174.69 € 108 970.00 €		9 554.21 € 20 735.00 €	126 912.46 € 88 235.00 €
TOTAL	209 144.69 €	36 291.88 €	30 289.21 €	215 147.46 €

1.4 - Dotations aux Amortissements et Provisions

Les amortissements

La dotation aux amortissements de l'exercice est constituée d'amortissements linéaires.

La provision pour risque

Par décision du Conseil d'Administration du 15 mars 2011, le taux de la provision pour risque général est désormais fixé à 10 % au lieu de 15%. La provision reste calculée sur le montant des prêts en-cours diminué de ceux déjà provisionnés pour risques spécifiques.

Cette décision conduit au constat d'une reprise de provision pour risque générale de 20 735 € au lieu d'une dotation de 28 044 €, soit une incidence de 48 779 €.

En contrepartie, l'application des règles des dotations spécifiques a été renforcée ce qui conduit à un complément de provision de 20 561 €, soit une incidence nette sur le résultat d'exercice de 28 218 €.

1.5 - Fonds et Produits à recevoir

- Fonds Associatif à recevoir : 8 000 €

Il s'agit de l'apport au fonds associatif de l'année de la Caisse d'Epargne de 8 000 €, convention de mécénat Projet Solidaire 2010.

- Produits à recevoir :

2 000 €

Il s'agit de la subvention de fonctionnement à recevoir au titre de l'année 2010 de la Caisse d'Epargne de 2 000 €, convention de mécénat Projet Solidaire 2010.

1.6 - Valeurs Mobilières de Placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition.

Les plus values latentes selon valorisation au 31 décembre 2010 s'élèvent à : 62.72 €

2 - PASSIF DU BILAN

2.1 - Fonds Associatif

Fonds Associatif	Au 01/01/2010	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2010
 Apports des fondateurs Conseil Général Région sans droit de reprise Ets bancaires sans droit de reprise Feder Entreprises privées C.D.C. avec droit de reprise Région 2006-2008 avec droit de reprise Région 2009-2011 avec droit de reprise Chambres de Commerce Ets bancaires avec droit de reprise 	39 374.34 € 507 347.05 € 22 867.35 € 170 850.26 € 78 511.25 € 15 372.98 € 177 203.96 € 105 682.00 € 27 000.00 € 20 000.00 € 60 000.00 €	8 000.00 € 7 530.00 €	(1) 2 630.00 €	39 374.34 € 507 347.05 € 22 867.35 € 178 850.26 € 78 511.25 € 15 372.98 € 177 203.96 € 105 682.00 € 31 900.00 € 20 000.00 € 60 000.00 €
TOTAL	1 224 209.19 €	15 530.00 €	2 630.00 €	1 237 109.19 €

⁽¹⁾ prélèvement du quota de subvention d'exploitation sur apport en fonds associatifs

2.2 - Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le résultat excédentaire de l'exercice 2009 de 3 163.12 € a été affecté au compte de report à nouveau qui s'élève à 48 781.15 €.

2.3 - Comptes de Charges à Payer

Fournisseurs - factures non parvenues : 4 141.42 €



Jean-Christophe ARLUISON Hervé BERTRAND Eric JOUIN

> Experts-comptables diplômés Commissaires aux Comptes

ANJOU INITIATIVE Association Régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège Social: 7, Esplanade de la Gare

49010 ANGERS CEDEX 1

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Assistance-Bureautique-Comptabilité-Gestion

Société d'Expertise Comptable des Pays de Loire et de Commissariat aux Comptes Cour d'Appel d'Angers - S.A. au Capital de 250 000 Euros - R.C. Angers B 300 092 830 site : www.abcgestion.expert-infos.com

E-mail : abc@abcgestion.fr

2, square François-Truffaut B.P. 70903 - 49009 ANGERS CEDEX 01 Tél. 02.41.47.91.91

18, rue de la Gabardière B.P. 94 - 49120 CHEMILLÉ Tél. 02.41.30.35.10 8, rue du Général de Gaulle 49420 POUANCÉ Tél. 02.41.92.63.30 Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I ABSENCE D'AVIS DE CONVENTIONS

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

II <u>CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT</u> L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application de l'article R 612-7 du Code de commerce nous avons été avisés que l'exécution des conventions suivantes visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, intervenues au cours des exercices précédents, s'est poursuivie durant l'exercice :

1) Convention décidée par le Conseil d'Administration du 17 Avril 1989 renouvelée le 21 Juin 2007 et le 1er Juillet 2009

Le Comité d'Expansion Economique du Maine et Loire assure l'animation, le secrétariat et la comptabilité de l'Association « ANJOU INITIATIVE », ainsi que la logistique.

Cette convention a été renouvelée pour les années 2010 - 2011 - 2012

Montant annuel de la prestation fixé forfaitairement à 24.500 €.

2) Consommables

Les fournitures administratives, l'entretien du photocopieur, le téléphone et l'affranchissement font l'objet d'une rétrocession de facturation forfaitaire de la part du Comité d'Expansion Economique du Maine et Loire évaluée à 6 % de ses propres charges, soit globalement pour l'année 2010 : <u>2.204.07 €.</u>

3) Subvention du Conseil Général

Le Conseil Général du Maine et Loire a attribué à l'Association ANJOU INITIATIVE une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2010 de 62.000 €.

4) Participation au Salon des Entrepreneurs

Les frais de Salon des Entrepreneurs engagés par le Comité d'Expansion sont pris en charge à hauteur de 50 % par Anjou Initiative, soit pour l'exercice 2010 : <u>9 306 €.</u>

ANGERS, le 23 mars 2011

Pour ABC GESTION
Commissaire aux Comptes

Hervé BERTRAND